

**COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE**  
CONSEIL MUNICIPAL du 20 Avril 2019 11h45

---

**COMPTE RENDU**

Liste des délibérations :

**ELU** Délibération à la suite du retrait de délégation

**ETAIENT PRESENTS** : Madame ALIX Céline, Madame ARMBRUST Marie, Madame CHAINE Martine, Monsieur CHARBIT Jean-Christophe, Monsieur CHAUVIN Jean-Pierre, Monsieur CONTET Michel, Madame DUBOST Jacqueline, Madame MARTIN Laurence, Monsieur PHILIPPE Laurent, Madame TAVARES Murielle.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Madame ABADIE Marie-Noëlle (pouvoir donné à Monsieur CHAUVIN Jean-Pierre), Monsieur BLONDEL Jacky (pouvoir donné à Madame DUBOST Jacqueline), Monsieur BROQUET Didier (pouvoir donné à Madame MARTIN Laurence), Monsieur WASSER Jean-Baptiste (pouvoir donné à Madame ALIX Céline).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur PHILIPPE Laurent

Date de convocation : 16 avril 2019  
Date d'affichage : 16 avril 2019

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14

**Sur proposition du Maire, le Conseil a décidé de procéder au vote de la délibération à bulletin secret**

**OBJET : Délibération à la suite du retrait de délégation**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 4 avril 2019 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 04 avril 2019 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Monsieur CONTET Michel adjoint au maire par arrêté du 19 décembre 2016 et du 11 février 2019 dans les domaines de la sécurité, des ordres de déclenchements ou de réception de travaux, de la comptabilité pour la signature de bons de commande, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «*lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.*». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur CONTET Michel dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil a décidé de délibérer à bulletin secret

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le conseil municipal décide de maintenir Monsieur CONTET Michel dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Cette délibération est adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions

Aulnay-sur-Mauldre le 20/04/2019

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT

